

Ruanda-Urundi.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.

Ruhengeri, le 5 février 1953.

N° 14.

A

Objet:
Réquisition pyrèthre
tests antestia.

A Monsieur le Résident du Ruanda.

à
KIGALI.

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à Ruhengeri. *h*



Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre N° 193/Agri.5. du 20 janvier 1953, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les réquisitions de poudre de pyrèthre en vue de la lutte contre l'antestia sont basées depuis 1951 sur la moyenne d'antestia par arbre dans les différentes régions.

Partout où d'après les tests, la moyenne d'antestia était supérieure à 5 insectes par caféier on a trouvé nécessaire de traiter ces caféiers au pyrèthre.

Cette région sont pour le Territoire de Ruhengeri les chefferies du Mulera et du Bukamba-Ndorwa (Région naturelle du Bugoye-Mulera) plus les environs immédiats de cette région. Le nombre de caféiers dans cette zone s'élève à 750.000.

En admettant maintenant 10 grammes de pyrèthre par caféier, on voit que nos réquisitions de 7,5 Tonnes étaient justifiées. Peut-être trouve-t-on la quantité de 10 grammes par caféier assez élevée. Il ne faut pourtant pas oublier que cette quantité dépend en grande partie de l'état des caféiers, hauteur, feuillage etc. J'estime maintenant que dans l'état actuel des nos caféiers dans le Mulera, que 10 grammes par caféier ne sont nullement exagérés.

Veuillez trouver en annexe deux exemplaires des résultats des tests effectués au cours de l'année 1952.

L'Agronome-adjoint principal.
I. Op de Beeck.

TESTS SUR LA MOYENNE D'ANTESTIA PAR CAFÉIER EFFECTUES

AU JOURS DE L'ANNEE 1952 EN TERRITOIRE DE RUHENGARI

Régions naturelles	Bugoye- Mulera	Buseruka	Bushiru	Rukiga
<u>Moyenne antestia</u>				
1 Trimestre	9	3	3	2
2 Trimestre	7	2	4	2
3 Trimestre	6	2	2	2
4 Trimestre	7	2	2	2
<u>Nombre de tests</u>	125	32	62	92
<u>Nombre de caféiers traités (Tests)</u>	3.350	822	1.551	2.325

Achoues

CONGO-BELGE
 PROVINCE de RUANDA URUNDI

Affaires économiques.

SOCIETE REMINA.

Mois de Septembre 1952

Mission Association Reco

Territoire de Ruhengeri

Localité ou camp Muchacha

Agents Européens :

Monsieur Heiremans.

Et. H. - 16008

Travailleurs	Réguliers	Auxiliaires	Total	Remarques
Effectif au 1 ^{er} du mois	76			
Engagés				
Rengagés				
Rentrés de désertion				
Licenciés fin de terme	1			
Déserteurs	2			
Réformés				
Décédés				
Effectif au 1 ^{er} du mois	73			

TRAVAILLEURS ROUTIERS :

Ravitaillement	Apports par les indigènes	Achats au commerce	Plantation	Chasse	Distribué
Personne } frais ou tume		10			869 kgs
de }					362
douces					
manioc					2603
Pois.		12000			743
me					350
					72

prospection pour compte Minétain
 néant

[Signature]

Kigali, le 16/10/1952

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 10 h. 10 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

le 28/6. 1952
Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse: *limb. territoire central
shanganu east Kasuanyi
ruchingiri byumba Kibungu*

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

le 28

à 10 h. 10 m.

N°

0101 28/52

*no 251828/agri en vue payement cafeiers
saison seche limiter le plus possible emploi
payement contre puerons stop obligation
restuda Communiquer citation nyanga
resident de service*

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2090/Agri.5.I.

Objet:

Transports et paiements poudre
de pyrèthre.

1570 Agri 5. I
Reçu le 30.5.52.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur d'attirer votre très sérieuse attention sur les points suivants:

- 1°) que les factures de fourniture de poudre de pyrèthre doivent être payées dès la réception de celle-ci ou du lot de poudre.
- 2°) que les lots de poudre de pyrèthre doivent être enlevés aux dates indiquées dans le calendrier des transports ou tout au moins, à une date rapprochée de celle indiquée au début de l'année.-

La Régie Pyrèthre doit faire face à des paiements de main d'oeuvre et de mouture variant de 200 à 250.000 frs par mois et ne dispose à cet effet que des recettes provenant de la vente de poudre de pyrèthre pendant les 9 premiers mois de l'année. Or, des fournitures faites à certains Territoires, en février dernier, ne sont pas encore payées.

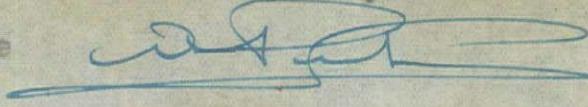
D'autre part, la Régie ne dispose que de très peu de place pour stocker de grandes quantités de poudre. Certains Territoires qui ont fait connaître qu'ils feraient enlever les fournitures qui leur sont destinées, entraînent parfois plus d'un mois. Afin d'éviter que la poudre ne s'altère à l'Usine, où elle est stockée sous un simple hangar, je me vois forcé en cas de retard dans les enlèvements, de faire acheminer les lots vers d'autres Territoires. Dans ce cas, le premier Territoire destinataire risque de ne plus trouver son lot quand il envoie un camion avec plusieurs semaines de retard. Ce camion devant alors attendre que l'usine puisse procéder à la mouture pour reconstituer un chargement.

Pour Le Résident du Ruanda en route,
Le Résident-Adjoint, A. PREUD'HOMME,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGRI.-



Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.
N° 81.

Ruhengeri, le 6 décembre 1951.

Objet: Fourniture pyrèthre pour
1952.

Agri 5. I

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre N° 3513/Agri.5.I. de 29 novembre 1951, j'ai l'honneur de vous communiquer que nos besoins en poudre de pyrèthre pour l'exercice 1952, seront de l'ordre de 7.5 Tonnes.

Dans la mesure du possible il serait préférable que la fourniture de la moitié serait faite avant le 15 juin 1952 et de l'autre moitié avant la fin du mois de juillet 1952.

L'Agronome-adjoint principal.
I. Op de Beeck.

I. Op de Beeck

A Monsieur le Résident du Ruanda.
KIGALI.

C.P.I.A Monsieur l'Administrateur de Territoire,
de et à RUHENGERRI.

1732 / Agri 5.6
 reçu le 3.8.51

RESIDENCE DU RWANDA
Régie Pyrétère et Reboisement.

Copie P.I. à Monsieur l'Administrateur
 Territorial à RUHENGERI

Mois de JUILLET 1951

Travaux effectués en JUILLET 1951, par Monsieur WILLEMS A.H., Directeur de la Régie Pyrétère et Reboisement à KINIGI-Terr. de Ruhengeri.

Travaux à RUHENGERI- Contrôle monture et stock fleurs à l'Usine Etiru
 Réception lots de poudre et expéditions vers Territoires
 Encaissement chèques et prélèvements fonds.

Travaux à KINIGI- Contrôle équipes de cueillette, entretien, reboisement, défrichement, séchage.
 Eclaircissement reboisements Kinigi Nord (Maideni-Globulus)
 Travaux de creusement fossé barrage pour éléphants en bordure du P.N.A. (Deux kilomètres terminés)
 Construction route Bukore pour exploitation forêt.

Production fleurs pour EXPORTATION.

	1944	1945	1946	1947
Mois de JUILLET	-----	9.000 k.	24.000 k.	-----
Mois précédents	-----	57.500 k.	120.000 k.	45.000 k.
Totaux:	-----	66.500 k.	144.000 k.	45.000 k.

	1948	1949	1950	1951
Mois de JUILLET	-----	-----	3.000 k.	3.000 k.
Mois Précédents	-----	-----	3.000 k.	3.000 k.
Totaux:	-----	-----	6.000 k.	3.000 k.

Production Fleurs pour MOUTURE.

	1944	1945	1946	1947
Mois de JUILLET	2.740 k.	3.170 k.	450 k.	6.300 k.
Mois précédents	18.830 k.	24.300 k.	30.785 k.	85.100 k.
Totaux:	21.570 k.	27.470 k.	31.235 k.	91.400 k.

	1948	1949	1950	1951
Mois de JUILLET	6.600 k.	14.960 k.	9.600 k.	12.800 k.
Mois précédents	33.600 k.	48.010 k.	96.000 k.	76.677 k.
Totaux:	40.200 k.	62.970 k.	105.600 k.	89.677 k.

à Monsieur le Résident du Rwanda à KIGALI (2 Exemplaires)
 à Monsieur le Chef du Service de l'Agriculture du R.U. à USUMBURA

Ce qui prouve que dès que l'on serre tant soit peu la vis, qu'un minimum d'ordre et de discipline se rétablit immédiatement. Dès que l'on relâche tant soit peu les sanctions vis à vis des coupables et des fainéants incorrigibles c'est le laissez aller et la fantaisie.

Visites et Inspections.

Monsieur PIERLOT- Ingénieur Forestier à l'Insac à MULUNGU, s'est établi au gîte de la Régie Pyrèthre, pour étudier nos reboisements et examiner les résultats obtenus avec les diverses essences et espèces mises en place. Certains arbres ont été marqués dans les parcelles de l'arboretum pour permettre de suivre leur développement et leur rendement ultérieur. Certains des résultats acquis à la Régie Pyrèthre serviront probablement pour des essais d'établissement de reboisements de chefferies, dans les chefferies du Kivu.

Déplacements: du 27/6 au 3/7 à USUMBURA, pour assister à la réunion du Comi local de chasse.
du 28 au 31/7/51 à GOMA, pour assister à la réunion des planteurs Pyrèthre, Assemblée Générale de la Coopérative des produits agricoles.

Situation Financière: au 31/7/51

En compte bloqué à C.P. Ruanda	170.000,00 frs
à B.C.B. Usumbura	1.087.000,00 frs
à B.C.B. Goma	13.000,00 frs
Encaisse à Ruhengeri-Kinigi	312.000,00 frs

Total: 1582.000,00 frs

Contre 1.484.409,17 frs au 31/12/50 (R.A.)
compte tenu des sommes transférées depuis le 1/1/51, au compte spécial Reboisements massifs à Makingo et Matura (255.000,00 frs)
à Construction Pont Rwebeya (50.000,00 frs)

Plus créances à récupérer, soit à OCIRU	156.000,00 frs
à C.A.C. Territoires	201.000,00 frs

357.000,00 frs

Certains Comptables de C.A.C. mettent une mauvaise volonté manifeste à liquider les factures de fournitures poudre de pyrèthre. C'est ainsi que pour le Territoire d'Astrida, et cela malgré deux rappels, la facture de fourniture poudre, du 9 février 1951, n'est toujours pas payée. Si plusieurs Territoires agissaient de même, il ne serait impossible de liquider les salaires de la main d'oeuvre en fin de mois.

Régime des pluies.

	1945	1946	1947	1948
Mois précédents	814,8mm	I.138,5 mm	I.057,4 mm	I.023,8 mm
Mois Juillet	25,0mm	9,6 mm	52,0 mm	9,0 mm
Totaux:	839,8mm	I.147,9 mm	I.109,4 mm	I.032,8 mm

	1949	1950	1951
Mois précédents	951,0 mm	835,5 mm	I.256,0 mm
Mois juillet	44,0 mm	31,0 mm	40,0 mm
Totaux:	995,0 mm	838,5 mm	I.296,0 mm

REBOISEMENTS: Entretien des jeunes reboisements à Rakore
Eclaircissement des Reboisements Maidini et Globulus à Kinigi Nord.

Dégâts commis par les éléphants: 10/II-7 un solitaire rode Secteur 8 chassé sans faire de dégâts.

Un troupeau de 8 à 11 éléphants fait des dégâts importants dans Secteurs 7/8/9, dans la nuit du 11-12/7

Nuit du 12-13/7 Un solitaire chassé du Secteur 7

Nuit du 16-17/7 idem Secteur 6

Situation Financière du compte spécial REBOISEMENTS MASSIFS (Mukingo-Nutura)

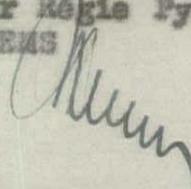
Encaisse au 31/7/51 137.000,00 frs
contre 280.000,00 frs au 31/12/50 (R.A.) et compte tenu d'une somme de 255.000,00 frs reçue depuis le 1/1/51, du compte bloqué à C.P./Ruanda.

DIVERS- Dans mon rapport de juin 51, je signalais que le treillis métallique pour claies, vendu à SEDEC gros à Usa, à 48,50 frs le m. en septembre 50, coûtait en mars 51, toujours à SEDEC 50,50 frs le m. En JUIN 1951, le même treillis se vendait chez YATROU à Usa, à 145 frs le m. en seconde main, YATROU ayant racheté tout le stock SEDEC.

J'ai pu acheter toujours le même treillis, hier à COTETRA à Kisenyi-Goma, à 90 frs le m. COTETRA avait également acheté ce treillis à SEDEC en seconde main.

Ceci donne une idée des exagérations de prix chez certains commerçants.

Kinigi, le 1er août 1951
Le Directeur Régie Pyrétre
WILLEMS



Kigali, le 2 mars 1951.-

N° 606/Agri.5.I.-

Copie pour information à Monsieur l'Administrateur
de Territoire à RUHENGURI

Rép. au n° I.737/Mat. du
7.2.1951.-

Le Résident du Ruanda, a.i.,
M. DESSAINT.,

OBJET :

Sacs Répyru.-

504 / Agri. 5. i.
9.3.51

DESSAINT.
A. d. d.

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre rappelés en marge,
j'ai l'honneur de vous prier dorénavant de facturer les sacs
au moment de la fourniture de poudre de pyrèthre.-

Dès que les sacs vides vous feront retour,
leur valeur sera remboursée aux C.A.C. du Territoire
expéditeur. J'avertis les Administrateurs de cette
décision.-

Le Résident du Ruanda, a.i.,
M. DESSAINT.,
sé./ M. DESSAINT.-

Monsieur le Directeur
Régie Pyrèthre
à
KINIGI
(RUHENGURI).-

NOIRES DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 3 mai 1948.-

SIDENCE DU RUANDA.

N° 1070/Agri.5.I.

OBJET:

Pyrèthre 1948 -

1/2
2/2

1/2 Agri.
2/2 7/5/48

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous rappeler que le pyrèthre envoyé gratuitement fin 1947 par la Régie Pyrèthre devait servir à effectuer un pyrèthrage supplémentaire au cours de la petite saison sèche fin 1947 - début 1948.

Cet envoi ne peut sous aucun prétexte justifier une diminution de quantités prévues par Monsieur le Chef du Service de l'Agriculture au budget C.A.C. 1948- Je prie Monsieur le Directeur de la Régie Pyrèthre d'envoyer d'office aux intéressés le tonnage retenu. Le vieux pyrèthre servira utilement à désinfecter camps F.P., prisons, villages extra-coutumiers etc.-

Je ne puis plus admettre, comme je viens encore de le constater au cours de mes dernières inspections, que du pyrèthre reçu au cours de 1947 reste emmagasiné.-

Pour le Résident du Ruanda en inspection,
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENGRI.-